
L'HYGIENE

en restauration commerciale

Transport



- => au moyen d'un véhicule agréé
- par le CEMAFROID suite à un test du véhicule par le constructeur ou par un centre technique.

Précaution: protéger les produits des contaminations.

Recommandation d'enregistrer les températures.

- => Autre véhicule possible à condition de ne pas rompre la chaîne du froid et dérogation si:
- durée de transport limitée
 - en cas de conditions climatiques « rigoureuses »
 - Distance limitée (<80km)